

Sécurité du revenu en production porcine

**Une distribution des sommes
qui gagne à être connue!**

Saint-Hyacinthe, mardi 13 octobre 2009 – « C'est avec plaisir que je me fais le porte-parole des membres de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) pour reconnaître les efforts déployés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Claude Béchar, quant aux 128 millions de dollars déboursés le 30 septembre afin de venir en aide à l'ensemble des entreprises porcines impliquées en engraissement et en naissance, et bénéficiant du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour l'année d'assurance 2009 », tient à dire M. Christian Breton, président du conseil de l'association.

Associés pour partager les risques

Les membres de l'AQINAC, des fournisseurs d'intrants impliqués en transformation alimentaire dans le secteur de l'alimentation animale, desservent les producteurs oeuvrant en productions animales (porc, lait, volaille), et ce, peu importe le modèle d'entreprise (corporatif, autonome, associé), dont ceux vivant une conjoncture financière particulièrement difficile, c'est-à-dire les producteurs de porcs du Québec. De plus, certains membres de l'association sont impliqués en production par le biais d'un modèle associé, voire à forfait, pour lequel les risques financiers sont partagés avec quelque 700 familles de producteurs associés.

« L'image des quelques chèques envoyés à une poignée de producteurs, et faisant référence à la production dite à forfait, est réductrice et demeure un mythe. Pourtant, ce discours perdure. Les entreprises associées impliquées en production porcine représentent en effet quelque 700 familles de producteurs, vers qui les sommes reçues sont redistribuées. Ces derniers ont choisi un modèle de production qui leur convient, dans un contexte de partage des risques », précise M. Breton.

C'est donc dire autant de familles qui s'investissent jour après jour au sein de leur entreprise. Ces familles, souvent propriétaires de génération en génération, traversent actuellement une crise sans précédent, tout modèle de production confondu. On est donc à même de constater le besoin criant de support que celles-ci manifestent.

Des pistes de solutions

« Les membres de l'AQINAC pensent que la mise en place d'un nouveau programme de sécurité du revenu répondant aux besoins du secteur, tout en atteignant les objectifs de réduction des dépenses de l'État, passe entre autres par l'application d'un cap sur la production assurable de porcs produits par année au Québec. Ils sont d'avis que dans ce contexte, la prime et la compensation doivent être égales, peu importe la taille et le modèle d'entreprise, et que la production supplémentaire à ce maximum de porcs assurables par année devrait être sous la responsabilité financière des producteurs. Ces deux éléments devraient d'ailleurs s'appliquer non seulement au porc, mais à toute production agricole assurable », de conclure M. Breton.

L'AQINAC regroupe plus de 200 membres, tous des joueurs clés de l'industrie agroalimentaire québécoise, principalement fabricants d'alimentation animale et/ou négociants en céréales. Elle œuvre, entre autres, à répondre aux exigences des consommateurs et de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de qualité, de conditions d'élevage et de retombées économiques, en plus de contribuer, par son dynamisme, au développement de sa clientèle-producteur et de leurs productions, tout en faisant la promotion de l'industrie agroalimentaire moderne.